



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et
l'agriculture

Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans le Niayes et en Casamance - GCP /SEN/032/CAN

Rapport de suivi de la réponse de la Direction

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Bureau de l'Evaluation (OED)

Ce rapport est disponible en version numérique sur: <http://www.fao.org/evaluation>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO 2013

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à www.fao.org/contact-us/licence-request ou adressée par courriel à copyright@fao.org.

Pour plus ample information sur ce rapport, contacter:

Directeur, OED
Viale delle Terme di Caracalla 1, 00153
Rome, Italie
Courriel: evaluation@fao.org

Rapport de suivi de la réponse de la Direction au project GCP/SEN/032/CAN				Janvier 2015
Recommandation de l'évaluation	Mesure convenue	Commentaires sur les mesures prises, y compris les raisons pour lesquelles aucune mesure n'a été prise	Impact (changements) des mesures prises en matière des programmes, politiques et/ou procédures	
Recommandation 1 L'équipe d'évaluation recommande la prolongation sans coût additionnel du Projet du 30 avril (la date administrative de clôture arrêtée par le Protocole d'accord) jusqu'à la fin de décembre 2013. Toutes les conditions sont réunies pour permettre cette prolongation: le budget du projet compte sur un solde positif de 750,000 \$E.-U. environ (sans inclure les montants déjà engagés comme promesses fermes »), suffisant pour assurer le fonctionnement régulier du Projet pour la période en question; l'équipe est motivée pour continuer; et les participants au CEP et les OP sont prêts à apporter leur contribution)	Demande de prolongation de trois (3) mois accordée par le Bailleur	Inscrire la période effective de prolongation Le maintien du personnel technique dans sa globalité au cours de la période de prolongation, les organisations de producteurs ont été appuyées à l'élaboration de plan d'action sur la formation, la production et la valorisation de la production. des résultats satisfaisants ont été obtenus par les OP bénéficiaires.	n/a En termes de procédures, des fonds ont été mis à dispositions des OP (protocole) pour la réalisation des actions de consolidation. Ce schéma de partenariat a induit une meilleure participation des bénéficiaires au processus de planification et de mise en œuvre des activités	
Recommandation 2 L'extension devrait viser à consolider le travail réalisé au cours des deux dernières années, plutôt qu'à étendre la couverture ou lancer de nouvelles initiatives sur terrain.)	Mise en plan d'un comité de suivi des travaux ; renforcement du dispositif de formation et d'animation des groupes de producteurs	Les OP bénéficiaires ont des comités de suivi opérationnels Finalisation des infrastructures, etc...	n/a	
Recommandation 3 Un Plan de travail budgétisé devrait être préparé, suivant le format développé par l'équipe en 2012. Le plan devrait intégrer le « Plan d'Action – Résultats Genre du projet Renforcement de la Sécurité Alimentaire dans les Niayes et en Casamance », déjà développé par la consultante en genre, suivi et évaluation.	Les modules sur le genre ont été développés dans les champs écoles de producteurs dans les niayes et dans le bassin de Anambé	Le Plan de travail couvrant la période prolongation a été préparé et validée, y compris le volet genre. L'expérience des CEP sur le genre a été satisfaisante	L'intégration du genre dans les modules de champ école est prise en compte dans le projet en formulation pour sa mise à l'échelle	
Recommandation 4 La priorité devrait être accordée à l'achèvement de l'itinéraire formatif pour toutes les CEP mise en place, à la consolidation des fonds de roulement par l'achat d'intrants, à	Au cours de la mise en oeuvre du projet, toutes ces activités relatives à la formation des producteurs dans les CEP et la consolidation des fonds de roulement sont exécutées	Des OP bénéficiaires ont consolidé la gestion des fonds de roulement mis en place par le projet.	n/a Partenariat renforcé entre les OP et les Instituts de micro finances – crédibilité	

<p>l'achèvement de la formation sur la commercialisation et l'appui au marketing pour toutes les OP, à la fourniture des équipements et de la machinerie agricole, ainsi qu'à la construction d'infrastructures agricoles (irrigation) et de stockage</p>			accrue dans l'octroi des crédits
<p>Recommandation 5: L'expérience des CEP de Genre devrait être renforcée, documentée et « visibilisée » (sous la forme de publications, vidéos, présence sur Internet), ainsi que l'apport à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour l'Equité et Egalité de Genre au Sénégal (SNEEG).</p>	<p>Acceptée La visibilité des résultats de CEP peut bien contribuer à une à une meilleure appropriation des acquis du projet</p>	<p>Une vidéo participative a été réalisée mais non encore transmise aux autorités</p>	n/a
<p>Recommandation 6: Une systématisation de l'expérience du Projet devrait être réalisée, visant à extraire les leçons de caractère normatif qui ressortent de l'expérience du Projet. La systématisation devrait être publiée comme étude de cas en collaboration avec la Division de la Production Végétale et de la Protection des Plantes (AGP) de la FAO aux niveaux du Siège et des bureaux régional et sous régional.</p>	<p>Acceptée La présentation des leçons apprises va contribuer à une bonne diffusion des acquis du projet.</p>	<p>Une capitalisation des acquis du projet n'est pas encore réalisée</p>	n/a
<p>Recommandation 7: Tout effort devrait être fait pour améliorer l'imbrication du Projet avec le MAER et le MPN et leurs programmes.</p>	<p>Acceptée Les acquis du projet seront partagés avec MAER et MPN</p>	<p>Les acquis du projet au niveau du bassin de l'Anambé sont partagés avec la SODAGRI. Elle assure le suivi des OP bénéficiaires</p>	n/a
<p>Recommandation 8: Les DRDR des régions touchées devraient être informées régulièrement du progrès et des achèvements du Projet, invitées à participer aux séances de concertation avec les OP et motivées à collaborer dans la mise en œuvre des activités pertinentes. L'établissement d'une relation forte avec les unités déconcentrées du MAER devrait</p>	<p>Acceptée Les DRDR et la SODAGRI sont des partenaires du projet. Un accent est aussi mis sur l'appui aux organisations de producteurs pour leur responsabilisation et autonomisation à travers une bonne appropriation des acquis .</p>	<p>Des informations sur les OP bénéficiaires dans la zone de l'Anambé sont fournies par la SODAGRI</p>	n/a

être considéré comme le pivot de la pérennisation du Projet dans les zones d'affectation.			
Recommandation 9: Enfin, les évaluateurs soulignent qu'il est bien possible que la prolongation de neuf mois sans coût additionnel ci-dessus recommandée ne suffise pas à enraciner le travail du Projet dans la société rurale et les institutions régionales. De même, il faut reconnaître que le nombre d'OP partenaires et de CEP promus par le Projet n'est pas encore suffisant pour constituer la masse critique de ressources humaines nécessaires pour mettre en marche au niveau régional le processus d'autoréplication « à cascade » prévu par l'approche CEP. Par conséquent, on recommande à la Représentation de la FAO au Sénégal, aux unités techniques de la FAO concernées et aux dirigeants du Projet de prendre en considération l'opportunité de développer une deuxième phase, visant à répliquer le Projet sur une plus grande échelle (scaling-up phase) Le cas échéant, des négociations à ce propos devraient être entamées avec le Gouvernement du Canada ou autre bailleur de fonds.	partiellement acceptée La capitalisation des acquis du projet est faite mais un nouveau projet visant une diffusion des outils développés dans d'autres régions du Sénégal n'est pas encore en cours d'élaboration..	Une action visant à obtenir une seconde phase du projet n'est pas encore entamée	n/a